



Location à l'heure et privatisation
Conditions générales

LA LINGERIE

1. Horaires et jours

La Lingerie est disponible à la privatisation uniquement les lundis et mardis entre 9h et 23h, temps d'installation et de désinstallation inclus.

Les Grands Voisins est un lieu de vie, le calme doit être maintenu la nuit.

Il n'est pas possible de privatiser la totalité de la Lingerie pendant ses jours d'ouverture au public (du mercredi au dimanche).

2. Les salles

La privatisation totale de la Lingerie vous permet de disposer de toutes ses salles ouvertes au public (Scène, Loge, Petit Salon, Grand Salon) et de la terrasse. Ne sont pas inclus dans la privatisation : la cuisine et la salle du stock.

3. Le mobilier et signalétique

Vous pouvez déplacer le mobilier et réaménager l'espace de la Lingerie le temps de la privatisation, à condition de pouvoir être autonome sur le rangement et de rendre la salle en l'état.

Toute détérioration du matériel prêté, du mobilier et de la salle pourront faire l'objet d'une demande de dédommagements à hauteur du coût des dégâts estimés.

Vous pouvez prévoir une signalétique à installer le jour de l'événement pour orienter vos invités sur le site. Tout affichage à l'intérieur et à l'extérieur de la Lingerie doit impérativement être retiré à la fin de la privatisation.

4. Le service traiteur

Les lundis et mardis, les cuisines de la Lingerie sont fermées. Lors d'une privatisation, il est conseillé de faire appel à un traiteur extérieur ou d'amener soi-même nourriture et boissons non-alcoolisées.

5. Accueil café

Il est possible de prévoir un accueil café lors d'une privatisation de la Lingerie. L'accueil café est à régler le jour de l'événement en espèces, chèque ou carte bancaire, séparément de la location de la salle.

6. Boissons et bar

Les lundis et mardis, le bar de la Lingerie est fermé. Lors d'une privatisation,

vous pouvez amener de l'extérieur les boissons non-alcoolisées de votre choix. Vous pouvez, au moment de la réservation de la salle passer une pré-commande au minimum une semaine avant l'événement de bouteilles de vin (rouge, rosé ou blanc), de cidre, de limonade artisanale, de jus de pomme artisanal ou d'eau gazeuse.

Les boissons sont à régler le jour de l'événement en espèces, chèque ou carte bancaire, séparément de la location de la salle.

7. Vaisselle

Il est important que le traiteur choisi pour assurer la prestation de restauration soit autonome en vaisselle et en gestion des déchets. L'accès à la cuisine étant fermé les jours de privatisation, nous ne pouvons ni prêter de vaisselle ni permettre au traiteur de nettoyer ses ustensiles sur place.

8. Stockage

Il n'est pas possible de stocker à l'avance boissons et nourriture à la Lingerie. Le traiteur doit être en mesure de livrer le jour-même et de repartir avec tout son matériel.

De même, pour le matériel relatif à la privatisation (décors, matériel technique...) il devra être repris à la fin de la privatisation et ne pourra pas être stocké sur place.

9. Stationnement

Il est possible pour des véhicules d'entrer sur le site pour livrer du matériel, de la nourriture, des personnes. En revanche, le stationnement est interdit sur le site. Les plaques d'immatriculations des véhicules souhaitant entrer sur le site devront être communiquées au moment de la réservation.

10. Le prêt de matériel et la régie

La privatisation de la Lingerie inclut le prêt de matériel de base: mobilier, scène, rétroprojecteur fixe (salle principale), enceintes, 2 micros.

Nous ne fournissons pas d'autre matériel que celui-ci.

Attention, la Lingerie n'est pas équipée du wifi.

Le prêt du matériel de la Lingerie implique la présence d'un régisseur technique qui assurera le suivi de votre événement. Cette prestation est ajoutée au devis (250 euros ttc la journée).

11. Paiement

Le paiement se fait le jour-même par chèque ou à réception de la facture (le lundi suivant l'événement) par virement bancaire ou en envoyant un chèque à l'adresse de Yes We Camp aux Grands Voisins.

Le règlement de boissons sur commande et de l'accueil café se fait séparément du règlement de la salle, le jour-même, par chèque ou espèces.